

Orientation d'aménagement et de programmation N°6 : Rue d'Etampes

Commune de Maisse



COMPOSANTES DU PROJET

-  hangar agricole
-  traitement végétal et paysager des espaces non construits
-  espace de transition végétale avec l'espace agricole non urbanisé

PRINCIPES DE MAILLAGE

-  Accès des véhicules
-  limite de zone
-  Rue d'Etampes
-  Chemin de l'Épine Jubet

Ces secteurs ont pour vocation d'accueillir un hangar agricole d'une hauteur maximale de 12m.

Le parti d'aménagement doit permettre au projet de se raccrocher au tissu environnant en appliquant les principes d'accès sur le chemin de l'Épine Jubet.

La construction sera implantée en retrait d'au moins 20m par rapport à la route départementale (Rue d'Etampes) et ce, afin de sécuriser les entrées et sorties des véhicules.

Les interfaces entre le projet et les parcelles voisines seront aménagées sous la forme de plantations d'essence locale, limitant ainsi l'impact visuel et paysager du projet.

La construction devra, par ses couleurs et ses matériaux, s'insérer dans le paysage. Ainsi, des teintes monochromes, foncées et mates, seront utilisées.

Ces couleurs devront être en adéquation avec le nuancier proposé par le Parc Naturel Régional.

Les clôtures seront homogènes sur l'ensemble de la zone. Un grillage simple torsion, noir ou vert foncé, sur poteaux métalliques, ou une clôture agricole galvanisée sur poteaux bois seront favorisés.

L'imperméabilisation des sols sera limitée au strict minimum en favorisant des revêtements semi-poreux de type grave naturelle pour les passages de véhicules.

L'aménagement des parcelles ne devra pas accentuer le ruissellement sur celles-ci, et les eaux pluviales pourront être récupérées.